

GESTION FISCALE

FORMATION	CODE	CONTEXTE / OBJECTIFS	PUBLIC CONCERNE	PROFESSIONNELS ASSOCIES LOCAUX	DUREE	CALENDRIER	NOMBRE D'AGENTS CONCERNES
PAS – Chefs de services SIP et Trésoreries mixtes	GFP 641 T	<p>Réforme des modalités du recouvrement de l'impôt sur le revenu mise en oeuvre à compter du 1er janvier 2018 (nouveau statut juridique inscrit au PLF 2017). Cette réforme d'ampleur a un impact sur la sphère des particuliers (SIP/Trésoreries locales) et sur la sphère des professionnels (SIE) dès 2017. Elle concernera également les centres d'appels téléphoniques.</p> <p>➤ Les stagiaires, chefs de service SIP – Centre d'appel, devront maîtriser les grands principes théoriques de mise en oeuvre de la réforme du prélèvement à la source et les conséquences sur les modalités pratiques pour les usagers particuliers (impact sur la campagne déclarative et la campagne des avis, modalités des options pour le taux ...). Le contenu technique sera adapté aux besoins des chefs de service (par rapport à la formation des agents). Ils devront disposer des éléments leur permettant d'accompagner la réforme tant au niveau de leurs équipes qu'auprès des usagers.</p>	A+ et A SIP, SIP SIE et Trésorerie mixtes	Sans objet	1j	Février mars 2017	18
PAS – Agents SIP	GFP 642 T	<p>Idem.</p> <p>➤ Les stagiaires devront maîtriser les grands principes théoriques de mise en oeuvre de la réforme du prélèvement à la source et les conséquences sur les modalités pratiques pour les usagers particuliers (impact sur la campagne déclarative et la campagne des avis, modalités des options pour le taux ...).</p>	A Adjoints, B et C SIP, SIP/SIE	M. BEURIER Mme SEMOLUE-CORETO (Mme MATHIE-CLAVERIE DI 31)	2j	20 et 21 mars 2017 + 27 et 28 mars 2017	45
PAS – Agents Trésoreries mixtes	GFP 643 T	Idem.	B et C Trésoreries mixtes (+ EDR + PCR + PCE)	M. BEURIER M. DORIAT	1j	23 et 30 mars 2017	58
PAS – Chefs de services SIE	GFP 660 T	<p>Idem.</p> <p>➤ Les stagiaires, chefs de service SIE, devront maîtriser les grands principes théoriques de mise en oeuvre de la réforme du prélèvement à la source ainsi que les conséquences sur les modalités pratiques pour les usagers particuliers d'une part (impact sur la campagne déclarative et la campagne des avis, modalités des options pour le taux ...) et pour les usagers professionnels d'autre part (modalités de récupération du taux, de paiement de la retenue à la source ...). Le contenu technique sera adapté aux besoins des chefs de service (par rapport à la formation des agents). Ils devront disposer des éléments leur permettant d'accompagner la réforme tant au niveau de leurs équipes qu'auprès des usagers.</p>	A+ SIE et SIP/SIE	Sans objet	1j	Mai juin 2017	6

PAS – Agents SIE	GFP 661 T	Idem. ➤ Les stagiaires devront maîtriser les grands principes théoriques de mise en oeuvre de la réforme du prélèvement à la source et les conséquences sur les modalités pratiques pour les usagers particuliers (impact sur la campagne déclarative et la campagne des avis, modalités des options pour le taux ...).	A, B et C SIE et SIP/SIE	A déterminer	1j	Mai juin 2017	47
Intégration de la révision des valeurs locatives dans la documentation cadastrale	Code FLORE à déterminer (formation présentielle)	Nouveautés législatives et évolutions informatiques relatives à la révision de l'évaluation des valeurs locatives des locaux Professionnels. ➤ Acquérir des connaissances sur le nouveau système d'évaluation des locaux professionnels et sa gestion dans MAJIC.	Agents tous grades SDIF	Sans objet	2 à 3j	Mai 2017	Environ 6
RSP – Présentation générale	GFE 120 T	Dans le prolongement des premières vagues de déploiement intervenues en 2016, l'application RSP est généralisée à l'ensemble des services en charge des professionnels, avec pour objectif la couverture du territoire national fin 2017. ➤ Identifier l'environnement de RSP et décrire ses principales fonctionnalités.	A+, A, B, C des SIE SIP/SIE PRS PGF EDR	A déterminer	1 j	Juin octobre 2017	Environ 60
RSP – Action en recouvrement	GFE 121 T	Idem. ➤ Identifier les différentes fonctionnalités de RSP et gérer l'action en recouvrement forcé avec RSP.	B, C des SIE SIP/SIE PRS PGF EDR	A déterminer	2,5j	Juin octobre 2017	Environ 50
RSP – Pilotage dans RSP	GFE 123 T	Idem. ➤ - Piloter les actions dans RSP ; - Cibler et suivre les dossiers à enjeu ; - Orienter l'action en recouvrement des dossiers à enjeu ; - Assurer le suivi de l'activité du poste.	A+, A, des SIE SIP/SIE PRS PGF EDR	A déterminer	1 j	Juin octobre 2017	Environ 10
RSP – ANV en DR/DDFIP	GFE 124 T	Idem. ➤ Savoir instruire et gérer les ANV dans RSP	Agents DR/DDFIP	A déterminer	0,5j	Juin octobre 2017	Environ 8
RSP – Gestion des procédures collectives	GFE 125 T	Idem. ➤ Savoir gérer les procédures collectives dans l'application RSP.	A+, A, B, C des PRS	A déterminer	1 j	Juin octobre 2017	Environ 5

RSP – EMIR traitement des anomalies	GFE 639 ET	Idem. ➤ Dans la perspective du déploiement de l'application RSP et de l'ACIS V2, les traitements EMIR ont été mis en place. Identifier et traiter les créances en anomalies recensées sur les états MEDOC 3550 et 3555 afin de permettre l'enrichissement des identifiants des référentiels nationaux et leur transmission à l'application RSP.	Agents en charge du suivi du recouvrement des créances (et/ou gestionnaires des dossiers des professionnels) utilisant MEDOC et GESPRO.	Sans objet	0,3j	Juin octobre 2017	A déterminer
Sensibilisation des vérificateurs aux enjeux du recouvrement	Code FLORE à déterminer (formation présenteielle)	Action inscrite dans le cadre de la note sur le bilan de l'activité recouvrement forcé 2015 à la suite d'une proposition formulée par la MRA dans son audit sur le recouvrement forcé des professionnels d'avril 2016 et d'une préconisation issue de la BAO sur le recouvrement des créances de contrôle fiscal. ➤ - disposer d'un socle de connaissances sur les procédures de recouvrement forcé ; - cerner avec précisions les informations utiles à partager avec le réseau comptable (identification des éléments à transmettre, cadencement et coordination des échanges ...).	Chefs de brigades et vérificateurs	Sans objet	1j	Octobre 2017	Environ 10
Vérification 2ème main	Code FLORE à déterminer (e-formation)	Dans le prolongement des préconisations contenues dans la boîte à outils sur l'organisation et la maîtrise des risques, cette formation offre aux SPF et SPFE une méthodologie pour vérifier la bonne réalisation des travaux de publication des formalités au fichier immobilier. ➤ Exposer aux agents des SPF et SPFE les différentes étapes des travaux de 2e main et présenter de façon détaillée la fiche de Vérification.	Agents des SPF et SPFE	Sans objet	0,5j	2ème semestre 2017	Environ 20
Radiations simplifiées	Code FLORE à déterminer (e-formation)	Cette formation permettra aux agents de se former au traitement des radiations simplifiées. Elle constituera le premier niveau de formation avant le stage présentiel «Mentions en marge » (PUF 3103 T). ➤ Permettre aux agents des SPF et SPFE de traiter les radiations simplifiées	Agents des SPF et SPFE	Sans objet	0,5j	2ème semestre 2017	A déterminer

<p>Portail surendettement - Volet créancier</p>	<p>Code FLORE à déterminer (e-formation)</p>	<p>Mise en place d'une nouvelle application par la Banque de France pour la gestion des dossiers de surendettement des particuliers. À compter de la mise en service du portail, les échanges avec le secrétariat de la Banque de France, à l'exception des recours, se feront uniquement de manière dématérialisée. ➤ S'agissant d'une application élaborée par la Banque de France, l'objectif de la formation est d'accompagner les utilisateurs dans la prise en main de l'application en Insistant sur les points d'attention spécifiques aux missions DGFIP.</p>	<p>Comptables chargés du recouvrement dans les SIP, trésoreries, DDFiP (produits divers), directions spécialisées, ... et leurs agents. Agents déjà en poste et nouvellement affectés.</p>	<p>Sans objet</p>	<p>A déterminer</p>	<p>2ème semestre 2017</p>	<p>Environ 50</p>
<p>Prérequis – Audit dans la sphère du contrôle fiscal</p>	<p>Code FLORE à déterminer (e-formation)</p>	<p>Suite aux travaux du groupe de travail national sur l'extension de l'audit et du contrôle interne dans la sphère du contrôle fiscal, le Comité National Risques et Audit (CNRA) de la DGFIP, réuni le 18/12/2015 sous la présidence du Directeur général, a acté le déploiement de la gouvernance unifiée risques et audit dans les directions nationales spécialisées (DNS) et les directions interrégionales du contrôle fiscal (DIRCOFI) à partir de 2016. L'objectif stratégique d'extension de la gouvernance unifiée risques et audit figure dans la note d'orientations risques et audit de la DGFIP pour 2016 diffusée au réseau le 22/12/2015 et est détaillé en annexe 6 de la note. Chaque DNS ou DIRCOFI disposera d'une mission directionnelle risques et audit et d'au moins un auditeur chargé de réaliser des audits thématiques et des audits de structures (brigades de vérification, de contrôle et de recherche ...) selon le plan directionnel annuel arrêté en comité directionnel. Afin d'accompagner ce déploiement dans les meilleures conditions, la MRA a proposé notamment l'inscription de formations dédiées à l'audit dans la sphère du contrôle Fiscal. ➤ A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de : - lister les missions du contrôle fiscal ; - identifier le fonctionnement des structures de contrôle fiscal ; - lister les principales fonctionnalités des applications informatiques utilisées dans le contrôle fiscal ; - identifier les liens entre les structures de contrôle fiscal et les autres services.</p>	<p>- Inspecteurs principaux et inspecteurs affectés à l'audit en DNS, DIRCOFI et DR/DFiP. - Auditeurs nouvellement affectés et déjà en poste DNS, DIRCOFI, DR/DfiP</p>	<p>Sans objet</p>	<p>A déterminer</p>	<p>A déterminer</p>	<p>2</p>

Audit dans la sphère du contrôle fiscal	ORG 511 T	<p>Idem.</p> <p>➤ À l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - préparer une mission d'audit ; - rechercher l'information utile ; - identifier l'organisation du contrôle fiscal ; - décrire le pilotage de l'activité ; - identifier les risques et examiner leur gestion ; - décrire la procédure de CFE et examiner les points de vigilance ; - définir les modalités de recours et examiner le respect des procédures et des contrôles internes ; - décrire les étapes de la clôture du CFE et les points révélateurs à examiner dans le cadre de l'audit ; - décrire le contentieux d'assiette et identifier les points de vigilance. 	<ul style="list-style-type: none"> - Inspecteurs principaux et inspecteurs affectés à l'audit en DNS, DIRCOFI et DR/DFiP. - Auditeurs nouvellement affectés et déjà en poste en poste DNS, DIRCOFI, DR/DfiP 	Sans objet	4j	Septembre à décembre 2017	2
<i>Pilotage de la mission liquidation IS avec l'ACSIS V2</i>	GFE 308 T GFE 309 T	<i>L'application ACIS V2 reprendra les fonctionnalités de l'ACIS et de l'APENA dans un module intégré à GESPRO, en vue de la fermeture définitive des BDRP au dernier quadrimestre 2017. Elle permettra la fusion de la Liquidation Manuelle Assistée et de la liquidation ponctuelle dans la Liquidation Unitaire Encadrée (LUE).</i>	<i>Le dispositif de formation concernera dans un 1^{er} temps les directions expérimentatrices : Seine-Maritime, Aisne, Alpes-Maritimes et DGE.</i>				

GESTION PUBLIQUE

FORMATION	CODE	CONTEXTE / OBJECTIFS	PUBLIC CONCERNE	PROFESSIONNELS ASSOCIES LOCAUX	DUREE	CALENDRIER	NOMBRE D'AGENTS CONCERNES
Parcours de formation RNF	FCE 165 T FCE 1651 T FCE 1652 T FCE 1653 T	Afin de répondre à une forte demande du réseau, un groupe de travail composé de professionnels associés a été constitué en 2015. Il a permis de proposer une offre de formation métier structurée et articulée autour de formations de base, d'approfondissement ainsi que de formations à l'outil CHORUS. Les volets pilotage et comptabilité de ce parcours de formation métier seront renforcés en 2017 pour répondre davantage aux besoins des Stagiaires. ➤ Accompagner la prise de fonction des nouveaux arrivants en service RNF, en leur permettant d'acquérir des connaissances de base, puis d'approfondissement, en matière de recouvrement et de comptabilité. Donner aux cadres des outils de suivi et de pilotage de l'activité recouvrement.	Cadres A+, A, B et C nouvellement affectés en service recettes non fiscales.	Sans objet	Plusieurs sessions de plusieurs jours	Janvier et mars 2017	1 candidat
L'agent comptable au sein des organismes publics	FCE 600 ET	Mise en place d'une e-formation remplaçant un atelier annuel : cette action permet aux nouveaux agents comptables de bénéficier de cette formation au plus près de leur date de prise de fonction. - Connaître les formalités administratives préalables à l'installation d'un agent comptable et les modalités d'installation de celui-ci. ➤ - Connaître le statut et le type d'organisme auprès duquel l'agent comptable exerce ses fonctions. - Connaître les textes régissant la responsabilité des comptables, la gestion budgétaire et comptable publique, les règles budgétaires et les normes comptables. - Connaître les instances et les acteurs au sein des organismes publics. - Appeler l'attention de l'apprenant sur les principaux points de vigilance en matière juridique.	Agents comptables d'établissements publics nationaux, groupements d'intérêt public et groupements de coopération sanitaire.	Sans objet	0,3j	Janvier 2017	3 candidats
Gestion des prélèvements opérés sur le produit des casinos (Comptables)	SPL 510 T (Comptables) SPL 511 T (DR/DDFIP)	Nouveauté juridique. Réforme de la fiscalité des jeux des casinos Evolution de l'application CASINO. - connaissance du régime fiscal spécifique applicable aux casinos ; ➤ - rappel des procédures d'encaissement, de recouvrement et de contrôle des prélèvements ; - maîtrise de l'instruction des demandes de crédit d'impôt pour manifestations artistiques de qualité/d'abattement supplémentaire pour investissements hôteliers et thermaux ; - maîtrise de l'utilisation de l'application de gestion « CASINO ».	A+, A, B et C en Trésoreries « Casino » et services SPL	Sans objet	2j / 3j	23 et 24 mars 2017	4 candidats (dont 1 agent DDFIP)

ORC (Outil de Recherche et de Consultation des pièces comptables et justificatives)	SPL 425 ET	Le déploiement de l'application ORC (Outil de recherche et de consultation), qui permet l'archivage et la consultation dématérialisée des pièces comptables et justificatives, devrait intervenir en janvier 2017 pour les comptables et les ordonnateurs SPL. Pour l'accompagner, la mise en place d'un dispositif d'e-formation est envisagé. ➤ Les utilisateurs de l'outil ORC seront capables de consulter et rechercher les pièces comptables dans l'applicatif ORC.	A+, A, B, C SPL	Sans objet	0,3j	Mars 2017	Recensement en cours
L'essentiel de la comptabilité dans le secteur public	FCE 1700 ET	Un dispositif de formation relatif aux normes de comptabilité générale dans le secteur public a été mis en place sur une durée de 5 jours à destination principale des cadres supérieurs avec un objectif d'appropriation des normes comptables. Parallèlement à cette formation présentielle, l'e-formation envisagée répond à un objectif de sensibilisation à la comptabilité générale dans le secteur public, pour tous les cadres. Cette action s'inscrit dans le plan d'action DB/DGFIP visant à valoriser la comptabilité générale de l'Etat (rapport de Sophie Mahieux). Cette offre de formation aura également vocation à s'inscrire dans une démarche globale de rénovation des stages de comptabilité générale à destination de l'ensemble des publics DGFIP. ➤ Comprendre les fondements de la comptabilité générale et identifier les spécificités du secteur public	Tous cadres A+ et A de la DGFIP, des agences comptables et des DCM, quelles que soient les fonctions exercées.	Sans objet	0,5j	Avril 2017	A déterminer
Gestion des rôles dans HELIOS (ORMC)	SPL 1177 T	Pour répondre à une forte demande du réseau, une formation relative à la gestion des rôles en format ORMC dans Hélios est proposé par le bureau CL-2C. ➤ Cette formation consiste à permettre aux agents de mieux appréhender la gestion des rôles en format ORMC dans Hélios.	A, B et C Recettes HELIOS SPL	Sans objet	2j	21 et 21 avril 2017 (2ème session 1er et 2 juin 2017)	<u>2 candidats au 23/03/2017</u>
Affectation des résultats en M14	SPL 1201 T	Cette formation abordera les thèmes suivants : - Les principes de l'affectation du résultat en M14 - Illustration à partir d'un cas concret - Les différents cas les plus rencontrés - Conclusion ➤ Pouvoir identifier les enjeux d'une affectation de résultat relative à la nomenclature M14 et réaliser une affectation de résultat en M1	Tout agent (cadres A, B, C) travaillant en Secteur Public Local gérant des collectivités sous Nomenclature M14	Mme BRANDAM	1j	Mai 2017	Recensement en cours, 5 candidatures au 21/03/2017

Présentation de ROXI et son environnement	SPL 330 T	<p>L'application web, ROXI doit permettre aux utilisateurs, comptables publics, ordonnateurs et juridictions financières, de lancer la visualisation et l'exploitation (tris/recherches) des pièces comptables et des pièces justificatives au format xml. Elle va remplacer l'application micro XéMéLios qui existe depuis 2005. Elle a pour ambition de maintenir un niveau de services fonctionnels équivalents à l'existant dans XéMéLios et de simplifier le travail de l'utilisateur en lui proposant de nouvelles fonctionnalités d'exploitation des documents xml. Elle est en phase de développement, une première version sera mise en production fin 2016. La mise en production des autres fonctionnalités se poursuivra sur toute l'année 2017.</p> <p>➤</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître les fonctionnalités de l'application (visualisation, recherche, suivi des demandes d'import) ; - Comprendre l'urbanisation entre ROXI et les applications-clientes de ROXI (ORC, Hélios et CDGD) ; - Comprendre le cycle de vie d'un document xml (transmission via PESvs2, stockage sur Atlas ou le poste de travail...). 	A+, A, B, C SPL	Mme DURAND M. BELLECOSTE	1j	Mai juin 2017	Environ 50
Valorisation de l'information comptable et financière dans les organismes publics dépendants de l'État - Méthodologie de l'analyse financière	Code FLORE à déterminer (formation présentielle)	<p>Le déploiement de la GBCP renforce l'exigence de qualité des comptes et de mise à disposition de la gouvernance des établissements (direction, conseil d'administration, tutelle, contrôle financier) d'une information comptable et financière exhaustive et pertinente. Celle-ci doit s'appuyer sur des compétences, un savoir faire, et des techniques de présentation et de communication maîtrisées. Afin de cibler au plus près les attentes des agents comptables et des responsables des entités concernées, une enquête a été réalisée. A la suite, un bilan a été dressé et une offre de formation proposée.</p> <p>➤</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître les concepts de l'analyse financière - Savoir analyser les données - Savoir les mettre à disposition des responsables et gouvernants - Valoriser la présentation des comptes par l'agent Comptable 	Agents comptables et adjoints des organismes publics nationaux : AGFiP, AFiP, AFiPA, IPFiP, IDiv, IfiP, contractuels suivant les situations rencontrées.	Sans objet	2j	Juin 2017	A déterminer

Comptabilité générale M9 des organismes publics dépendant de l'État - Module 2	GEN 351 T	<p>Le déploiement du nouveau référentiel comptable (le RNCEP, l'instruction comptable commune et le plan de compte commun M9 unique) impose de revoir et/ou de mettre à jour, sur le fond et sur la forme, certains points de l'enseignement de la comptabilité dans les établissements publics nationaux.</p> <p>➤</p> <ul style="list-style-type: none"> - Savoir enregistrer comptablement les différents types complexes d'opérations de l'organisme - Savoir faire le lien entre la réglementation et les opérations comptables - Savoir en déduire les impacts sur les états financiers - Maîtriser l'articulation entre les différentes opérations comptables et savoir apprécier leurs conséquences sur les états financiers - Appréhender les principales notions de la GBCP 	Les collaborateurs des agences comptables des établissements publics nationaux et groupements d'intérêt public, les agents comptables, fondés de pouvoir ou directions des services gestionnaires	Sans objet	2j	2 ^{ème} trimestre 2017	A déterminer
L'état des prévisions de recettes et de dépenses (EPRD) applicable aux EPMS gérés en M22	Code FLORE à déterminer (formation présentielle)	<p>Nouveauté juridique. Les lois relatives à l'adaptation de la société au vieillissement (loi n°2015-1776 du 28/12/2015) et de financement de la sécurité sociale pour 2016 (loi n°2015-1702 du 21/12/2015) prévoient que les EHPAD et les EPSMS pour personnes handicapées ayant signé un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) présentent, à compter de l'exercice 2017, un EPRD en remplacement du budget prévisionnel. Le décret d'application (publication prévue en fin d'année 2016) définit le cadre "EPRD" mais reporte sa mise en oeuvre à l'exercice 2018 pour les EPSMS publics, un cadre transitoire étant prévu en 2017.</p> <p>➤ Maîtriser le cadre budgétaire "EPRD" mis en place en M22 et comprendre ses conséquences sur l'exécution budgétaire et l'affectation des résultats.</p>	<p>Tout personnel (A+, A, B, et C), en poste et en nouvelle affectation, travaillant sur la matière M22 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les comptables en charge de la gestion d'EPSMS et leurs adjoints - les personnels des DR/DFIP en charge du suivi de la gestion des EPSMS - les agents des PNC en charge du suivi budgétaire et de l'affectation des résultats 	Mme DURAND M. FORGUES	2j	Septembre octobre 2017	Environ 15
Renégociation dynamique des baux de l'État	Code FLORE à déterminer (e-formation)	<p>Cette e-formation constitue un pré-requis à la formation DOM 140 T. Elle présente les grands principes de la passation et de la renégociation des baux, les techniques et savoirs-faire propres à cette activité. Elle a vocation à être suivie par les équipes en charge de la renégociation des baux et par tous les cadres et agents en poste ou arrivant dans la sphère domaniale intéressés par ce sujet. Cette e-formation, qui permet de diffuser des éléments de « culture immobilière », est complémentaire des formations Domaine existantes.</p> <p>➤</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître les principes de passation des baux (acteurs, typologie de prises à bail, points d'attention...) - Connaître les fondamentaux de la renégociation des baux en termes de préparation et de stratégie (prérequis, anticipation, techniques et leviers de Renégociation) 	<ul style="list-style-type: none"> - Responsables régionaux de la politique immobilière de l'Etat, leurs adjoints et collaborateurs - Responsables départementaux de la politique immobilière de l'Etat - Cadres et agents des services locaux du Domaine (encadrants du Domaine, évaluateurs et agents en charge de la gestion domaniale) 	Sans objet	0,3j	Juin juillet 2017	A déterminer

<p>Suivi actif de la connaissance du parc immobilier de l'État</p>	<p>DOM 1081 T</p>	<p>La présente formation s'inscrit dans le contexte de la généralisation des schémas directeurs immobiliers régionaux élaborés sous la responsabilité des préfets de région. Elle vise à présenter aux acteurs concernés, par les SDIR et les SPSI, les principes et les outils de suivi actif de la connaissance du parc occupé par l'Etat et ses opérateurs.</p> <p>➤</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître les objectifs et le principe d'une démarche de suivi actif de la connaissance du parc occupé Identifier les différentes étapes à suivre pour structurer un réseau - Collecter les informations et s'appuyer sur les outils « Référentiel Technique » (RT) et « Outil d'Aide au Diagnostic» (OAD). - Présenter les principales fonctionnalités des outils RT et OAD et apprendre à les manipuler - Identifier les données essentielles pour l'élaboration des Schémas Directeurs Immobiliers Régionaux (SDIR) et Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) 	<ul style="list-style-type: none"> - Responsables régionaux de la politique immobilière de l'État, leurs adjoints et collaborateurs - Responsables départementaux de la politique immobilière de l'État - Gestionnaires de bâtiments DRFIP et DDFIP <p>En interministériel le cas échéant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cadres en charge du pilotage et de l'analyse d'un parc immobilier dans le cadre de l'élaboration d'un schéma stratégique immobilier (SDIR et SPSI). - Cadres et techniciens en charge de la gestion Technique 	<p>Sans objet</p>	<p>1j</p>	<p>2017</p>	<p>A déterminer</p>
<p>Contrôles comptables automatisés dans Hélios</p>	<p>SPL 1171 T</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des outils aux contrôles comptables automatisés - Utilisation des CCA pour la campagne de visa des comptes de gestion sur chiffres - Explication de chaque contrôleur CCA - Récapitulatif des points de vigilance - Modes opératoires pour la correction des anomalies <p>➤</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre les contrôles comptables automatisés sous Hélios - Maîtriser les conditions de régularisation des anomalies - Maîtriser les conditions de suivi et de supervisions des contrôles comptables automatisés 	<ul style="list-style-type: none"> - chefs de service SPL - chefs de poste et agents de catégorie A, B et C en charge des contrôles comptables dans Hélios 	<p>A déterminer</p>	<p>1j</p>	<p>A déterminer</p>	<p>A déterminer</p>

Opérations d'ordre et de fin d'exercice en M14	SPL 120 T	<ul style="list-style-type: none"> - Le calendrier d'exécution des opérations d'ordre et de fin d'exercice - Les opérations d'ordre (budgétaire, semi-budgétaire et non budgétaire) - L'application des écritures du P.C.G. au secteur public local: opérations à comptabiliser, documents budgétaires et pièces justificatives à utiliser - Les prévisions budgétaires - Les particularités du secteur public local: les opérations de cessions d'immobilisations et le régime des provisions - Application de la qualité comptable aux opérations d'ordre et de fin d'exercice <p>➤ Identifier les enjeux de la qualité comptable des comptes locaux, définir les différentes opérations d'ordre des communes et traiter les opérations comptables de fin d'exercice des collectivités gérées par la M 14.</p>	Tout agent (cadres A, B, C) travaillant en Secteur Public Local gérant des communes	Mme PERUZZA	1j	A déterminer	A déterminer
--	-----------	---	---	-------------	----	--------------	--------------

FORMATIONS TRANSVERSES

FORMATION	CODE	CONTEXTE / OBJECTIFS	PUBLIC CONCERNE	FORMATEURS	DUREE	CALENDRIER	NOMBRE D'AGENTS CONCERNES
Présentation du référentiel Marianne	RDS 525 ET	<p>Le référentiel interministériel Marianne a été rénové au cours de l'année 2016 et s'appliquera dans les services à compter du 01/01/2017. Il est désormais plus synthétique et comporte quelques nouveautés dont l'introduction de la notion de respect mutuel dans les relations entre agents et usagers et la valorisation de la transformation numérique des services.</p> <p>➤ Connaître et s'approprier le nouveau référentiel Marianne</p>	<p>Chefs de services accueillant du public qu'ils soient nouveaux ou déjà affectés sur le poste (A et A+).</p> <p>Tous les agents chargés de l'accueil dans les services appliquant le référentiel Marianne (SIP, SIE, trésoreries, pôles spécialisés...).</p>	Sans objet	0,3j	Mars 2017	Recensement en cours (102 candidats au 22/03/2017)
CARAT	RDS 102 ET	<p>L'application ARCHIPEL permet actuellement la consultation des moyens de paiements (Talons optiques, TIP...) traités par les centres d'encaissement. Cette application est gérée par un prestataire externe. CARAT est l'application qui va remplacer ARCHIPEL. Elle est propre à la DGFIP.</p> <p>➤ A l'issue du module, les agents chargés du recouvrement en poste comptable (SPL, impôts, RNF, trésorerie amendes) seront en capacité de faire une recherche sur CARAT (Talons optiques, TIP SEPA, endos, courrier retour).</p>	<p>Les agents en charge de la consultation des moyens de paiement encaissés en centres d'encaissement. (DR/DDFiP, poste comptables, services centraux) et les agents des douanes</p>	Sans objet	0,3j	Mars avril 2017	A déterminer
CLIC ESI	Code FLORE à déterminer (formation présentielle)	<p>Formation relative à CLIC ESI "publipostage" pour en étendre l'usage à tous les bénéficiaires et utilisateurs potentiels</p>	<p>Tout agent utilisateur de CLIC ESI</p>	Mme PEREZ (?)	1j	Mai 2017	Environ 10

FORMATIONS D'INITIATIVE LOCALE

GESTION PUBLIQUE					
FORMATION	CODE	FORMATEURS	DUREE	CALENDRIER	NOMBRE D'AGENTS CONCERNES
Affectation des résultats en M14	SPL 1201 T	Mme BRANDAM	1j	Mai 2017	Recensement en cours, 5 candidatures au 21/03/2017
Contrôles comptables automatisés dans Hélios	SPL 1171 T	A déterminer	1j	A déterminer	A déterminer
Opérations d'ordre et de fin d'exercice en M14	SPL 120 T	Mme PERUZZA	1j	A déterminer	A déterminer

FORMATION TRANSVERSE					
FORMATION	CODE	FORMATEURS	DUREE	CALENDRIER	NOMBRE D'AGENTS CONCERNES
CLIC ESI	Code FLORE à déterminer (formation présentielle)	Mme PEREZ (?)	1j	Mai 2017	Environ 10